

18 - Délégation de service public - Gaz - Exercice 2011

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Les comptes de la délégation
4. Les conditions d'exécution du service public

1 - Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel sur le territoire de la commune de Besançon
Date de signature de la convention	1 ^{er} octobre 1996 Prise d'effet : 1 ^{er} octobre 1996
Durée de la convention	20 ans
Dénomination sociale du délégataire	GrDF Filiale de GDF-SUEZ

2 - Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville. Pour l'exercice 2011 on retiendra :

2.1 - La distribution

Fin 2011, le réseau de gaz de la concession s'élève à 351,7 km. La composition du réseau reste stable, essentiellement en polyéthylène (57,1 %) et en acier (37,5 %). Il n'y a plus de fonte grise.

Le réseau compte 11 260 branchements individuels et collectifs.

La moyenne pondérée de l'âge des réseaux est estimée à 24,89 ans en 2011 contre 24,74 ans en 2010. Le vieillissement du réseau est en partie dû à la faiblesse des renouvellements des réseaux. Cette faiblesse s'explique par les investissements importants engagés en 2011 pour le Tramway.

La longueur de réseau surveillé passe de 82 km en 2010 à 88 km en 2011. La visite des ouvrages de raccordement passe de 604 en 2010 à 48 en 2011. Cette forte baisse s'explique par la fin du programme de renouvellement des colonnes d'immeuble et colonnes montantes. Ce programme de travaux comprenait la visite pour l'inventaire technique et le remplacement de nombreux équipements. La visite des ouvrages de détente passe de 47 en 2010 à 37 en 2011.

2.2 - Les incidents

Nombre total d'appels : 1 113 appels, en baisse de 23,51 % par rapport à 2010.

- Pour intervention de sécurité gaz : 548 appels soit une baisse de 7,74 %
- Pour dépannage : 565 appels soit une baisse de 34,38 %.

Nombre total d'incidents : 385, en baisse de 42,71 %, soit un taux de 10,71 incidents pour 1 000 usagers contre 19,9 en 2010. Les incidents concernant les ouvrages de la concession s'élèvent à 327 (- 47,17 %) et ont entraîné une interruption de la fourniture de gaz naturel pour 1 518 clients. L'augmentation du nombre de clients coupés alors que le nombre d'incidents baisse s'explique par la

mise en place de la Procédure Gaz Renforcée qui coupe plus de clients lors d'un incident pour plus de précautions.

Les incidents significatifs interviennent à l'intérieur des habitations (43), sur les branchements et conduites montantes (19), sur le réseau (19). Ce constat souligne l'importance de l'effort à porter sur les branchements, et la nécessité d'encourager les «diagnostics qualité gaz» et de renforcer le suivi des travaux des tiers.

2.3 - Les abonnés

Evolution de la clientèle :

Le nombre de clients est passé de 31 113 en 2010 à 30 519 en 2011 soit une baisse de 1,91 %. Cette baisse, notamment due à la diminution de 2,95 % du nombre de clients T1 (< 6 000 kWh/an), s'explique principalement par une concurrence forte de l'énergie électrique et le développement des ENR (énergies renouvelables). Une enquête est en cours pour déterminer les raisons exactes des nombreux dé raccordements.

Evolution des consommations :

La consommation est passée de 1 071 926 890 kWh en 2010 à 829 362 182 kWh en 2011 soit une baisse de 22,63 %. Cette baisse s'explique notamment par la diminution de - 23,18 % des consommations des clients T3 (300 000 à 5 000 000 kWh) et de 25,6 % des clients T2 (6 000 à 300 000 kWh/an). Cette baisse a pour origine le contexte climatique, l'utilisation du gaz à ce niveau de tarif étant principalement dédié au chauffage.

Durant l'année 2011, il a été procédé à 876 interventions du fait d'impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement).

2.4 - Garantie des services (évaluée sur le territoire couvert par GDF Franche-Comté Sud)

Le suivi des indicateurs de qualité donne les résultats suivants pour 2011 :

- Satisfaction globale des particuliers : 93,5 % en baisse d'un point par rapport à 2010
- Satisfaction globale de la clientèle des professionnels : 94,3 % quasiment identique par rapport à 2010
- Satisfaction globale des collectivités locales : 78 %, quasiment identique par rapport à 2010.

2.5 - Développement durable

GrDF prend en compte l'environnement dans ses activités quotidiennes : certification ISO 14 001, tri sélectif, véhicule GNV.

GrDF développe une politique de partenariats nationaux et locaux dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'environnement et du sport, en particulier sur le territoire : Association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs et Banque Alimentaire.

GrDF propose un accompagnement global sur les projets d'aménagement : Les jardins des Tilleroyes, caserne Vauban.

3 - Les comptes de la délégation

Les états financiers nationaux sont arrêtés au 31 décembre 2011 et certifiés par un commissaire aux comptes. Ils sont publiés au niveau national par voie de presse écrite ou internet.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

3.1 - Données financières

Patrimoine

En K€	31-12-2011	31-12-2010	Variation en %
Patrimoine valeur brute	44 067 300	41 038 195	+ 7,38 %
Patrimoine valeur nette	26 939 475	24 963 541	+ 7,92 %
Valeur de remplacement	101 632 369	98 245 755	+ 3,45 %

Le patrimoine est composé de trois grandes familles : les branchements, les canalisations et, pour une moindre valeur, les postes de détente du réseau.

En 2011, GrDF a investi 2 663 K€ sur le territoire de la concession, contre 905 K€ en 2010. Cette forte augmentation des investissements se concentre surtout sur la modernisation des ouvrages, notamment dans le cadre des dévoiements de canalisation avec la construction du Tramway.

Le patrimoine de la concession est amorti à 38,9 % et représente une valeur moyenne d'actif brut de 1 440 € par usager.

Exploitation

Au niveau de la Direction Franche-Comté Sud, on constate une forte baisse du résultat d'exploitation qui s'explique par une baisse notable des consommations de gaz et une hausse importante des charges.

Au niveau du maillon de la concession bisontine, les mêmes tendances apparaissent :

Chiffres clés

En K€	2011	2010	Variation	Variation en %
Recettes	8 304	9 974	- 1 670	- 16,7 %
Charges d'exploitation	3 481	3 544	- 64	- 1,8 %
Amortissements et provisions	3 330	1 739	+ 1 591	+ 109 %

Rq : les données au niveau «maillon concession» n'aboutissent pas au calcul d'un résultat.

- Les recettes

Les recettes 2011 s'élèvent à 8 304 K€, dont 92,85 % issues des recettes d'acheminement, soit 7 711 K€. Les autres recettes proviennent des raccordements, prestations facturées à l'acte, pour 593 K€.

Les deux sources de recettes enregistrent une baisse importante entre 2010 et 2011 (acheminement - 16,73 % et prestations - 17 %), soit au global un manque à gagner de 1 670 K€.

La baisse des recettes d'acheminement s'explique par la forte diminution de la consommation des clients de tous tarifs.

- Les charges

Contrairement aux recettes, les charges d'exploitation sont stables. Les deux postes principaux sont la main d'œuvre (1 661 K€) et les achats externes (1 612 K€).

Les amortissements et les provisions connaissent une hausse significative entre 2010 et 2011 notamment du fait d'un montant significatif de provision pour renouvellement enregistré en 2011.

3.2 - Rapports financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Le concessionnaire verse annuellement :

- une redevance de concession dite «R1». Pour l'année 2011, elle s'élève à 42 110 € (hausse de 1,4 % par rapport à 2010), basée sur les éléments suivants :

- . population totale : 121 391 habitants
- . longueur totale du réseau : 351 721 mètres

- une redevance d'occupation du domaine public dite «RODP». Pour l'année 2011, elle s'élève à 11 428 €, basée sur la longueur totale du réseau.

soit une redevance total de 53 538 € en 2011 (pour mémoire : 52 684 € en 2010).

Une convention relative à la prévention des dommages aux ouvrages a été signée entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon, GRDF et ERDF (Conseil Municipal du 16 juin 2011).

4 - Les conditions d'exécution du service public

4.1 - Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Besançon, le personnel appartient à ErDF-GrDF Franche-Comté Sud.

4.2 - Les tarifs

Les différents tarifs sont fixés par la CRE (commission de régulation de l'énergie) au niveau national.

Ils se décomposent en 5 tarifs d'acheminement et un catalogue de prestations.

4.3 - Les installations

Travaux d'extension : En 2011, les investissements s'élèvent à 512 186 € (+ 32 %). Ils ont porté principalement pour 218 488 € d'extension de réseaux (3 292 m) et pour 219 038 € de nouveaux branchements individuels.

Travaux de renouvellement : En 2011, les investissements s'élèvent à 2 150 738 € (+ 315,5 %). Ils ont principalement porté pour 1 452 131 € de renouvellement de réseaux et pour 366 997 € de renouvellement de conduites montantes. Les forts investissements consentis cette année sont principalement dus aux travaux du Tramway.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de gaz par la Société GrDF, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission de Contrôle Financier des Sociétés liées à la Ville du 19 septembre 2012 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.